



Communiqué de presse :
**Une carte scolaire creusoise
à rebours des intérêts des
élèves !**

La carte scolaire présentée par le DASEN de la Creuse ce jeudi 2 avril aurait pu passer pour un poisson d'avril si elle avait été présentée la veille ! Pour exemple, le document utilisé pour présenter les situations d'écoles fait mention d'un total d'élèves attendus de 6 901 élèves quand la rectrice, lors de la répartition des postes dans l'Académie, n'en prévoyait que 6 885. Ainsi, pour justifier la perte de 2 emplois dans le département, la rectrice annonçait une baisse démographique de 75 élèves. Quand il s'agit de travailler à l'échelle du département, plus de 20% de la baisse démographique a disparu !

Mais c'est sans rire et avec le plus grand sérieux qu'il a présenté les choix suivants :

Une carte scolaire qui amplifie les inégalités entre écoles : dans le département, à l'issue de la carte scolaire présentée par le DASEN, il y aura des classes à 23 élèves et 5 niveaux (de la toute petite section au CP) dans des écoles rurales comme à Vallière, d'autres à 16 élèves dans des écoles de villes à cours simple. Pour le même nombre d'élèves et la même structure, des écoles se voient imposer une fermeture d'autre non. Quels critères président à maintenir un tel niveau d'inéquité d'offre scolaire ? Certainement pas l'intérêt des élèves.

Dans certains secteurs, la mise en concurrence des écoles et le « tourisme scolaire » générant des mouvements d'élèves ont, dans un département rural comme la Creuse, un impact négatif sur les opérations de carte scolaire avec des ouvertures-fermetures-réouvertures qui s'enchaînent sur quelques années ; ce qui déstabilisent les équipes et in fine pénalisent les élèves.

Une carte scolaire qui retire plus à ceux qui ont le plus besoin : Alors que l'intersyndicale sollicitait la création de postes de RASED pour venir en aide directe aux élèves en difficulté, l'Inspecteur d'Académie non seulement ne répond pas à la demande mais supprime les postes de plus maîtres que de classes qui permettait un travail en petit groupes ou en co-intervention en soutien des plus fragiles. Il supprime un poste de PEMPR (Professeur des écoles missionné Pole Ressources) qui avait été présenté un temps comme un enseignant « complémentaire à l'activité du RASED ». Enfin, dans le champ du handicap, alors que nous mesurons quotidiennement des notifications en IME qui ne peuvent être honorées faute de place disponibles, il supprime deux moyens d'enseignement en IME tout en expliquant que « cela ne réduira en rien les capacités d'accueil des IME » et d'ajouter que "fermer une classe permet de dynamiser les équipes et de réinterroger l'organisation et les dynamiques". Bref, les élèves en situation de handicap de ces établissements, s'ils sont toujours aussi nombreux à être accueillis auront soit moins de classe soit classe dans des conditions plus dégradées ! Manifestement, ces choix n'ont pas pour ambition de faire réussir les plus fragiles...

Une carte scolaire qui nie les besoins de remplacement : alors que les difficultés structurelles de remplacement persistent, l'Inspecteur d'Académie n'y apporte pas de réponse confirmant l'absence de volonté de mettre un terme aux dysfonctionnements engendrés par les non-remplacements et/ou la volonté de répondre à une nouvelle injonction hors sol du ministère. Quelle qu'en soit la raison, c'est une grave erreur. Comment comprendre dans ce contexte son choix de créer un poste dédié à la formation continue des enseignant.es ? Alors même qu'il n'arrive pas à les remplacer ?

Une carte scolaire qui conforte l'école du tri : alors qu'il prétend partager le diagnostic de profil d'élèves qui nécessitent des soins médico sociaux qui ne peuvent leur être offerts, alors qu'il partage—sans être en capacité de les quantifier— des délais d'attente insupportables pour accéder au SESSAD, au CMPP, ... l'Inspecteur d'Académie fait le choix de créer 4 postes PAS (qui impliquent 4 postes du médico social) : ainsi, ce sont 8 emplois publics dont 4 pris sur des moyens du 1^{er} degré public qui vont être mobilisés pour mesurer et évaluer les besoins des élèves... Mais sans intervention et aide directe auprès d'eux. Ce choix va à l'encontre des intérêts des élèves et vient conforter une école du tri et de l'orientation précoce en lieu et place de la prévention et de l'accompagnement de la différence et des singularités. Ce choix est écoeurant et est très éloigné politiquement des besoins et des ambitions des personnels qui travaillent à la réussite de tous les élèves.

Pour la CGT Educ'Action et la FSU-SNUipp23, cette carte scolaire est, quasiment en tous points, à rebours de l'intérêt des élèves, des parents et des personnels. Elle répond à la commande politique ministérielle dans la continuité de l'école du tri qui se développe depuis 2017.

La CGT Educ'Action et la FSU-SNUipp23 dénoncent par ailleurs la logique dans laquelle s'inscrit cette carte scolaire, qui, de l'aveu de l'IA DASEN, est davantage guidée par la volonté d' « apaiser les relations avec les élu.es du département » plus que par la volonté de répondre aux besoins du terrain.

La CGT Educ'Action et la FSU-SNUipp23 aspirent à d'autres choix pour la jeunesse de notre département. Elles appellent à amplifier les mobilisations pour dénoncer les inégalités, l'abandon des élèves les plus fragiles et le renoncement à faire réussir tous les élèves.

La CGT Educ'Action et la FSU-SNUipp23 considèrent que tant qu'il y aura des postes PAS, les mobilisations seront légitimes.

La CGT Educ'Action et la FSU-SNUipp23 appellent les personnels, les parents, les élu.es et l'ensemble des creusois à exiger de la rectrice de :

- ☒ **renoncer aux 62 suppressions d'emplois dans notre académie par un moratoire sur les suppressions d'emplois,**
- ☒ **renoncer à la mise en place des 15 Pôles d'Appui à la Scolarisation : cette décision n'aura aucune incidence budgétaire mais permettrait de remettre en cause des suppressions de classes injustifiées et injustifiables et de créer des postes d'aide directe aux élèves à besoins éducatifs particuliers notamment dans les RASED,**
- ☒ **imposer une contribution à sa juste part de l'enseignement privé pour les postes et dispositifs dont il bénéficie (PIAL, PAS, enseignant.es référent.es...).**

A Guéret, 4 avril 2026

Contacts :

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

Ségolène Auclair : 06.30.17.47.53